

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES ARMÉES

Avis de recrutement sur dossier d'élèves en vue d'une admission en seconde année de scolarité (classe de terminale) à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (recrutement 2021)

NOR : ARML2102254V

Généralités

Un recrutement annuel sur dossier en vue d'admettre des élèves en seconde année de scolarité (classe de terminale) à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) 722 de Saintes est organisé en 2021.

Le nombre de places offertes est fixé à 20.

Les candidatures débiteront le lundi 8 février 2021 et la date limite de leur dépôt est fixée au vendredi 16 avril 2021. La date d'entrée en école est fixée au lundi 5 juillet 2021.

Les candidats et les candidates admis en liste principale (LP) ou inscrits en liste complémentaire (LC) seront soumis à une visite d'expertise médicale initiale qui aura lieu après le dépôt du dossier de candidature. Ils prendront impérativement les dispositions nécessaires pour pouvoir effectuer cette visite médicale.

Les candidats et les candidates admis souscrivent un engagement au titre de l'armée de l'air destiné à couvrir la durée de leur formation.

La formation militaire suivie avec succès conduit à l'obtention d'un certificat d'aptitude militaire.

La scolarité suivie avec succès permet aux élèves de se présenter aux épreuves d'un baccalauréat :

- voie générale avec les couples de spécialités :
 - mathématiques et physique-chimie (option mathématiques expertes) ;
 - physique-chimie et sciences de l'ingénieur (option mathématiques complémentaires) ;
 - voie technologique, série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) avec l'enseignement spécifique « systèmes d'information et numérique » (SIN).

Après avoir satisfait aux épreuves de fin de scolarité, les élèves souscrivent un engagement de cinq ans au titre de l'armée l'air ou d'une autre force armée ou formation rattachée.

Les élèves se trouvant dans une des situations listées dans l'article 13 du décret n° 2019-1032 du 7 octobre 2019 relatif aux élèves de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air seront tenus de procéder au remboursement des rémunérations qu'ils ont perçues au cours de leur scolarité.

La composition du dossier est précisée dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 janvier 2020 fixant les conditions et modalités d'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air.

Une circulaire annuelle fixe, dans ses annexes, le rôle des différents organismes dans l'organisation du recrutement, les formalités préalables à l'incorporation, les modalités d'admission en école ainsi que le calendrier des travaux.

Résultats du recrutement

Les listes des candidats et des candidates admis en LP et inscrits en LC, établies par ordre de mérite, seront publiées au *Bulletin officiel* des armées et consultable à partir de la semaine 22/2021 sur le site intradef de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air : « Recrutement et statuts », « Recrutement secondaire et classes préparatoires », « Recrutement EETAA », « Baccalauréat », « Admission en 2^e année de scolarité », et sur le site internet de l'EETAA : www.eetaa722.fr.

Tous les candidats et les candidates figurant en LP ou LC recevront une notification. Les candidats ne figurant pas sur les listes ne sont pas retenus et ne recevront pas de notification individuelle.

ANNEXES

ANNEXE I

CONDITIONS REQUISES

Ce recrutement est ouvert aux candidats et aux candidates remplissant les conditions suivantes :

- posséder la nationalité française ;
- être âgé(e) de 16 ans au moins et de 19 ans au plus au 5 juillet 2021 [être né(e) entre le 5 juillet 2002 et le 5 juillet 2005] ;
- suivre ou avoir suivi une classe de première parmi les suivantes :
- voie générale avec les spécialités mathématiques, physique-chimie et sciences de l'ingénieur ;
- voie technologique, série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) ;
- pour le (la) mineur(e) non émancipé(e), être pourvu(e) du consentement du (des) représentant(s) légal(aux).

ANNEXE II

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats et les candidates intéressés par un recrutement sur dossier pour une admission en seconde année de scolarité à l'EETAA de Saintes doivent d'abord se pré-inscrire sur l'application « système d'aide à l'inscription au lycée et à l'organisation du recrutement » (SAILOR) disponible sur le site internet de l'EETAA, puis se présenter dans l'un des organismes habilités à recevoir les dossiers ci-après :

- pour les personnes résidant en métropole : dans un centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) ou dans une section d'information et de recrutement (SIR). La liste des CIRFA et SIR est disponible sur le site internet du recrutement de l'armée de l'air ;
- pour les personnes résidant hors métropole : dans un CIRFA auprès des éléments « air » ou participations « air » auprès des commandements supérieurs des forces armées pour l'outre-mer, ou à défaut, auprès des attachés de défense près les ambassades de France à l'étranger.

Nota. – En aucun cas les candidats et les candidates ne doivent envoyer leur dossier directement à l'EETAA de Saintes. Les dossiers de candidature sont adressés à l'EETAA par les organismes habilités à les recevoir.